

RÈGLEMENT COUPE DU PRÉSIDENT 2019

Compétition : **Coupe du Président**

Date : dimanche 12 mai - Qualification

Terrain : Golf Club de Valenciennes

Forme de jeu et série :

Phase qualificative : 1 série H et D - index 0 – 24.4 (ramené à 18.4) - 18 trous Stroke Play net

Phase finale : Match Play – Le tableau de Match Play sera établi en fonction du nombre de participants à la qualification : jusqu'à 24 joueurs présents au départ du 1, 16 qualifiés ; au-delà 32 joueurs qualifiés. Les matchs se dérouleront en net : **le joueur dont l'index est le plus haut reçoit les 3/4 de la différence avec le handicap de jeu de son adversaire (index du jour).**

Pénalité pour infraction à la règle 1-3 : MP disqualification des 2 joueurs.

Des dates et des heures seront données pour chaque phase du tableau de MP, à moins que les joueurs ne se mettent d'accord pour une date et une heure antérieures.

Pénalité pour infraction à la règle 5-3a : MP moins de 5 minutes de retard perte du 1er trou, autrement disqualification

Ouverte à : **réservée aux licenciés et membres de l'AS**

Inscription : auprès du GCV tél. 03 27 46 30 10 – clôture vendredi 10 mai à 18h00

Droit de jeu : 5€

Heures des départs : matin 8h30 – am 13h00

Marques de départs : messieurs : blanches – dames : bleues

Départage : SP sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. MP le tour se prolonge d'autant de trous qu'il sera nécessaire pour qu'un match soit gagné ; avec les coups reçus.

Finale : dimanche 22 septembre - la finale est jouée sur 36 trous MP en net

Comité de l'épreuve : la Commission Sportive du club

Arbitres : Etienne Turbot

Pour calculer son handicap de jeu, on multiplie l'index par le slope (103 pour les hommes, 113 pour les dames) on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le S.S.S. et le Par (-0.1 pour les hommes, +1.7 pour les dames). Le résultat de cette formule donne le handicap de jeu de chaque joueur. La différence entre les handicaps de jeu de chaque joueur est arrondie à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

(Voir VADE-MECUM 2019 page 305)